

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 10 décembre 2010 à 20h30

L'an deux mille dix, le dix décembre

Vu le code général des collectivités territoriales,

les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs MENDRAS Bruno, MOURGUES David, Mmes AURIOL Violette, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole

Absents ayant donné pouvoir : Pascal CREMER à Edmond JULIEN
Annelise BONZON à Nicole VERDIER

Absent : Monsieur DEJEAN Christian

Secrétaire de séance : Mme MAZEL Marcelle

Après lecture du compte rendu du Conseil Municipal du vingt deux octobre deux mille dix, par le Maire, celui-ci demande les observations qui doivent être apportées.

Madame LAFONT Ginette demande des informations pour qu'il y est une uniformité des décisions, notamment quand un conseiller s'abstient ou vote contre et que son nom n'est pas toujours mentionné dans le compte rendu.

En effet, il convient qu'il y ait une uniformité et après avoir discuté il est décidé qu'à l'avenir pour toute abstention ou vote contre, les noms des conseillers municipaux ne seront plus mentionnés. Toute demande de justification nominative doit être demandée.

ORDRE DU JOUR :

1°/ décision modificative pour création opération

« table d'orientation/panneaux faune et flore »

2°/ demande de subvention DGE

3°/ demande de subvention Amende de Police

4°/ tarifs 2011

5°/ classement des voies communales

6°/ remplacement matériel informatique

7°/ travaux

8°/ festivités de fin d'année

9°/ questions diverses

1°/ DECISION MODIFICATIVE M14 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à sa décision du 22 octobre 2010 de réaliser un emprunt de 60.000 euros, dont 30.000 euros pour la réfection de la chapelle, 15.000 euros pour la réfection des menuiseries et de la toiture de la Mairie, il reste 15.000 euros pour la réalisation d'une table d'orientation, des panneaux faune et flore ainsi que des bornes de balisages.

Cette opération « table d'orientation, panneaux faune et flore » n'ayant pas été prévu au Budget primitif 2010, il convient de prévoir une décision modificative pour ouvrir ce programme.

Monsieur le Maire propose donc la décision suivante :

Recettes investissements :

15.000 euros emprunt, article 164 chapitre 16 opération 053

Dépenses investissements :

15.000 euros article 2315 chapitre 23 opération 053

Après explication et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de cette décision modificative.

2°/ DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010, pour le projet de la réfection de la toiture de la Mairie, n'a pas été retenu, par les services de l'Etat.

De ce fait, il propose de redéposer ce dossier au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2011 pour les travaux de réfection de la toiture de la Mairie, mais également pour la rénovation du petit musée actuel, soit pour un coût de 25.200 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2011 pour la réfection de la toiture de la Mairie et la rénovation du musée
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

3°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention au titre des amendes de police 2011. Toutefois, il précise qu'à sa connaissance, à ce jour, aucune opération n'est susceptible de rentrer dans ce cadre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne déposer aucun dossier pour l'année 2011.

4°/ TARIFS 2011 :

Concessions caveau et urne :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les tarifs suivants :

- 110 € le m² en 2010 à 120 € le m² en 2011
- 55 € en 2010 à 60 € en 2011

Photocopies et Fax :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

de reconduire les tarifs de 2010, soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2011 :

Copie A4 :	0,15 € /page
Copie A4 R/V :	0,20 €/page
Copie A3 :	0,20 €/page
Copie A3 R/V	0,35 €/page
Fax Gard :	1,00 €/fax
Fax France :	3,00 €/fax
Fax Etranger :	6,00 €/fax
Réception fax :	1,00 € /fax
Association de la commune :	gratuit

Location Salle Fernand Volpelière :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

de reconduire les tarifs de 2010 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2011 :

Caution :	230,00 €
Locataires habitants sur la commune :	65,00 €
Locataires habitants hors commune :	130,00 €
Associations dont siège social sur la commune :	gratuit

Loyer appartement 2011 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 27 novembre 2009, pour lequel il avait été décidé :

- que le renouvellement du bail serait appliqué au 1^{er} janvier 2011
- qu'un protocole d'accord avait été signé entre les locataires et le bailleur en date du 5 novembre 2009
- de fixer le montant du loyer à 230 euros par mois à partir du 1^{er} janvier 2010, charges comprises (électricité couloir, ménage)
- de ne pas appliquer pour 2010 de révision du loyer suivant le taux de variation de l'indice des loyers publiée par l'INSEE et de prévoir la 1^{ère} révision à partir du 1^{er} janvier 2011 avec la référence au 3^{ème} trimestre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'appliquer l'augmentation du loyer à partir du 1^{er} janvier 2011 avec la référence du 3^{ème} trimestre 2009.

Prix de l'eau – Budget M 49 :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

de reconduire les tarifs de 2010, soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2011 :

Abonnement compteur ordinaire :	160,83 € HT
Abonnement compteur la Fontanelle :	321,67 € HT
Abonnement compteur collectivité :	160,83 € HT
Tarif eau :	0,61334 € HT

PROJET EXTENSION DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire précise que pour ce projet, il n'existe pas de subvention, sauf une possibilité au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Madame LAFONT signale que l'on pourrait peut-être commencer à planter une végétation autour du terrain concerné par cette extension.

Après discussion, il est DECIDE à l'unanimité, que la commission des travaux devra se réunir en début d'année pour réfléchir de l'implantation définitive de l'extension du cimetière.

5°/ CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à une rencontre avec les services de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, il est proposé un nouveau classement des voies communales à caractère de chemin, de rue et de place, comme le tableau mentionné ci-dessous :

Type de voie	Appellation	Désignation	Longueur	Largeur moyenne	Revêtu - non revêtu
chemin	Aire de repos	Part de la RD 153b PR 0,303 fait une boucle et aboutit à la RD 153b PR 0,303	148 m	3,30 m	R + NR
chemin	du cimetière	Part de la RD 153 PR 30,081 et aboutit au cimetière	196 m	4,00 m	R
rue	de la Mairie	Part de la RD 133 PR 11,850 et aboutit à la place de la Mairie	58 m	5,80 m	R
place	Place de la Mairie	Prolonge la rue de la Mairie	119 m ²		pavets
place	Place du Haut	Située en bordure de la RD 153b PR 0,603	89 m ²		NR

Madame LAFONT précise qu'il ne figure pas la ruelle qui permet d'accéder à la chapelle. Différentes explications sont fournies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les classements des nouvelles voies communales à caractère de chemin, de rue et de place.

DON ASSOCIATION « LES AMIS DU TEMPLE » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la donation de l'Association « Les Amis du Temple », pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle, suite aux différents concerts effectués durant la saison estivale, soit la somme de 1 000.00 euros (mille euros).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce don.

Le conseil municipal, DECIDE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

D'accepter ce don, cité ci-dessus, fait à la commune pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle pour un montant de 1 000.00 euros.

6°/ CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE :

En raison de la vétusté du poste informatique de la secrétaire de la Mairie, plusieurs devis ont été demandés à différentes sociétés, à savoir : PERFECTYS, BEA INFORMATIQUE, JVS MAIRISTEM, AB INFORMATIQUE.

Suite à la commission des finances de ce jour, et après étude des offres, celle-ci propose de retenir la société BEA INFORMATIQUE pour un montant de 1 435,20 euros TTC.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société BEA INFORMATIQUE pour un montant de 1 435,20 euros TTC.

L'installation se fera en début d'année 2011.

7°/ TRAVAUX

NETTOYAGE DALLAGE CHAPELLE :

Suite aux travaux de l'aménagement intérieur de la chapelle, des devis ont été demandés à trois entreprises pour procéder à un nettoyage du sol pour enlever les restes de chaux etc...

Une seule société a répondu avec deux propositions :

1°/ décapage du sol et rinçage pour un prix de 520,00 euros HT

2°/ décapage du sol, rinçage et application de résine et d'émulsion pour un prix de 2 030,00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, de retenir la Société PLANET pour un tarif de 520,00 euros HT.

AGRANDISSEMENT TABLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir une rallonge de la table actuelle, et ce, pour éviter de charrier deux tables de la salle Volpelière, mais également pour permettre l'esthétique avec le mobilier existant.

Un accord de principe est donné. D'autres devis seront demandés et une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

DENEIGEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX :

Après avoir obtenu différents renseignements, le Maire propose de signer une convention avec une agricultrice, Madame MARTIN Jacqueline, pour le déneigement des chemins communaux uniquement.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Les particuliers souhaitant être déneigés pourront en faire la demande directement à cette personne et à leurs frais.

REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire donne des informations concernant l'évolution de ce dossier, à savoir :

- le lancement de la consultation a été fait
- la date limite des offres est fixée au 20 décembre 2010 à 16 heures
- la date d'ouverture des plis est programmée le 22 décembre 2010 à 17 heures 30
- la fin des travaux est programmée pour le 30 avril 2011

8°/ FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

APRES-MIDI RECREATIVE DU 18 DECEMRE 2011 à 15 HEURES :

Madame Violette AURIOL fait part au Conseil qu'un contrat a été signé avec Monsieur ROCHEDY Patrick, conteur, accompagné d'une chanteuse.

Elle donne le détail de cette après-midi récréative :

Le goûter sera servi à l'issue du Conte qui durera environ 1h 15min.

VŒUX 2011 :

La date des vœux est fixée au samedi 8 janvier 2011 à 17 heures.

9°/ QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE CLASSEMENT VILLAGE DE CARACTERE :

Monsieur le Maire communique certains éléments qu'il a obtenus auprès des différents organismes.

Il précise qu'un courrier et qu'un dossier « presse » sur le village, a été adressé au Comité Départemental du Tourisme du Gard.

Ensuite, un dossier sera complété et une visite sera programmée sur place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour la demande de classement « village de caractère ».

De plus, un courrier sera adressé à l'association « des Maires de France » pour connaître les différents classements de villages qui existent en France.

DECES DE MONSIEUR BOLLE PIERRE, CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire signale que suite au décès de Monsieur Pierre BOLLE, un courrier a été adressé à la Sous-Préfecture du Vigan pour connaître si son remplacement au sein du Conseil Municipal était obligatoire ou pas.

La réponse qui nous ait parvenue précise qu'il n'y a aucune obligation.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Après discussion, il est décidé que cette décision serait à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

DEMANDE SUBVENTION « ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES » :

Une lettre émanant de l'Association « les parentes d'élèves » a été reçue en Mairie pour laquelle il est demandé une aide à la Mairie pour l'organisation du spectacle de Noël pour les enfants scolarisés aux écoles maternelles et primaires de LASALLE.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour que la commune participe au spectacle de Noël 2010 au prorata du nombre d'enfants de notre commune concernés et la fourniture du bilan financier.

Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

PRET CHAUFFAGE DE LA CHAPELLE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'Eglise Réformée de France pour savoir si la commune ne pourrait pas louer les chauffages amovibles de la chapelle.

Il précise, qu'après avoir obtenu quelques renseignements, une location de ce type de matériel s'élève à 72 euros par jour. Pour ce qui nous concerne, une proposition de 60 euros par jour est avancée, ainsi qu'une caution de 1.700 euros par appareil.

Bruno MENDRAS précise qu'il faudrait que ce soit la même personne qui donne et réceptionne l'appareil loué.

Violette AURIOL trouve que la caution est peut être trop élevée.

La caution sert uniquement en cas de dégradation de l'appareil ou en cas de non retour.

De plus une attestation d'assurance sera demandée aux utilisateurs.

Un accord de principe est donné pour faire ce type de location.

Une décision définitive sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal avec le type de convention de location.

INFORMATIONS DIVERSES :

DATE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

La date du prochain Conseil Municipal est fixé au 14 janvier 2011 à 20 heures 30.

FERMETURE DU SECRETARIAT :

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat sera fermé du 24 décembre 2010 au 02 janvier 2011.

CONSOMMATION FACTURATION EAU :

Le total de la consommation d'eau facturé en 2010 s'élève à 3 818 M3.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ORDURES MENAGERES :

Madame Violette AURIOL donne des informations concernant la dernière commission ordures ménagères du 8 décembre 2010.

Pour diminuer la quantité d'ordures ménagères et obliger les gens à trier d'avantage, l'ambition est d'évoluer vers une collecte efficace et pas trop onéreuse. Différents possibilités sont à l'étude :

- des sacs d'ordures prépayés (ce qui, après calcul augmenterait environ 1 € le coût actuel),
- des bacs individuels, avec une augmentation d'environ 20 €
- des colonnes enterrées qui fonctionneraient avec un badge, avec une augmentation d'environ 3 à 4 €

Une décision sera prise certainement courant 2011 en commission plénière de la Communauté des Communes.

Depuis le 24.11.2010 aucune décision n'a encore été prise pour la mise en place de la redevance des professionnels en déchetterie. Il faudrait d'abord harmoniser les déchetteries pour qu'une solution puisse être trouvée (pesée, badge ...).

Madame Ginette LAFONT signale que dans la brochure du sénateur SUTOUR, il est mentionné que la redevance ordures ménagères ne s'applique que pour les structures de moins de 3 500 habitants.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU PARC NATIONAL DES CEVENNES :

Madame Ginette LAFONT donne des informations en détail sur la réunion du PARC NATIONAL DES CEVENNES qui s'est tenue le 14 octobre dernier à la filature du pont de fer à LASALLE (composition du conseil d'administration, l'adhésion de la charte, un état des lieux ou en est-on de l'élaboration de la charte, etc...)

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TOURISME :

Bruno MENDRAS donne le compte rendu de la commission tourisme :

- le lancement de l'appel d'offres du topo-guide
- l'ouverture des plis a été faite et l'entreprise CARTOSUD a été retenue
- information sur des boucles équestres 2/4 jours, 300 km chemins de balisés
- information sur la restructuration du musée de la soie à St Hippolyte du Fort

SITE INTERNET :

Bruno MENDRAS demande au Conseil Municipal de bien vouloir vérifier le site Internet de la commune car il y a apporté des modifications. Un point sera effectué lors du prochain Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.